



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2025-00009**

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 05 août 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant de type cabanon avec une marge de recul latéral de 1,67 mètres (5,48 pieds) au lieu des 2 mètres (6,56 pieds) demandés par la réglementation soit une différence de 0,33 mètres (1,08 pieds).

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4 a), alinéa 2, un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal localisé en cour latérale doit être à une distance minimale (murs) de 2m (6'-7") des lignes arrière et latérales de lot.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 434, cadastre du Québec, sise au 85 rue de la Sapinière, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 05 août 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

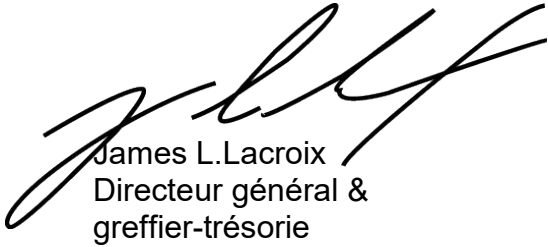
Fait à Shefford, le 18 juillet 2025

(signé)
James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L.Lacroix, directeur général pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public ci-contre, en affichant une copie à la Mairie et une copie sur le site web de la Municipalité tel que désignés par le conseil, le 18 juillet 2025

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 18 juillet 2025.



James L.Lacroix
Directeur général &
greffier-trésorie